

Chartres, le 22 AVR. 2020

Mesdames et Messieurs les Maires,

Certains d'entre vous ont pris des initiatives dans leur territoire notamment pour aider à la confection des masques en tissu et je tiens à les saluer.

Je félicite toutes les bonnes résolutions locales et je vous encourage vivement à les soutenir pourvu qu'elles respectent les normes de fabrication en vigueur. En effet, le masque barrière doit répondre à des exigences minimales de confection, de méthodes d'essai et d'usage qui sont résumées dans le **guide** de l'Association Française de Normalisation, **AFNOR SPEC S76-001**.

Pour sécuriser vos démarches, je vous invite à consulter ce cahier des charges sur le site internet de l'AFNOR à l'adresse suivante, [www.afnor.org](http://www.afnor.org) et à le faire connaître à vos administrés.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires, en ma considération distinguée.

*Restant à votre écoute,*

La Préfète,

  
Fadela BENRABIA